

Loi du 5 Avril 1884 - Article 56



DEPARTEMENT

DES

ALPES-MARITIMES

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Comité du Syndicat Mixte Conservatoire Départemental de Musique des Alpes-Maritimes

Séance du 13 Février 2015

Objet:

Budget Primitif 2015

L'an deux mille quinze et le treize Février à 16h00

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

N° 1502/05

MM. THAON, BECK, BLANCHI, CIAIS, CLARY, COLOMAS, DELIA, FRERE,

IPPOLITO, QUERCIA, MARY, MANFREDI,

MMES BANDECCHI, ISNART, PENIELLO, SOULIE.

Le Président donne lecture du Budget Primitif du Syndicat Mixte pour l'année 2015.

Après lecture des chapitres des dépenses et des recettes, chapitre par chapitre, le Comité constatant son bon équilibre, décide à l'unanimité de voter le budget primitif 2015 du Syndicat qui se présente comme suit :

DEPENSES:	Fonctionnement Investissement	1 900 000 € 60 000 €
RECETTES:	Total	1 960 000 €
	Fonctionnement	1 900 000 € 60 000 €
	, Total	1 960 000 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents. Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président P

TIME!